

UN BREF SURVOL DE LA SITUATION ABÉNAQUISE AUX ÉTATS-UNIS

Christopher A. Roy

Volume 33, numéro 2, 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082597ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082597ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Roy, C. (2003). UN BREF SURVOL DE LA SITUATION ABÉNAQUISE AUX ÉTATS-UNIS. *Recherches amérindiennes au Québec*, 33(2), 127-130.
<https://doi.org/10.7202/1082597ar>

l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages et à l'extension des dispositions de l'acte trente et un Victoria, Chapitre quarante-deux.

- , 1876 : 39 Victoria, Chapitre 18 : 12 avril 1876. *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*.
- , 1951 : 15 Georges VI, Chapitre 29 : 1951. *Loi sur les Indiens*.
- , 1985 : 33-34 Elizabeth II, Chapitre 1-5 : 28 juin 1985. *Loi sur les Indiens*.

CHARLAND, Thomas-M., 1964 : *Les Abénakis d'Odanak*. Éditions du Lévrier, Montréal.

GRÉGOIRE, Pierre, 1990 : « La Loi sur les Indiens, L.R. (1985), Ch. I-5, telle que modifiée par le Bill C-31 et autres amendements ». *Recherches amérindiennes au Québec* 20(1) : 84-85.

JALPC = Canada, 1851 : *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada* : 15 Victoria, 26 mai 1851, 20.

JAMIESON, Kathleen, 1984 : « Plus ça change, plus c'est pareil? Les femmes autochtones et la question du gouvernement indien autonome et du droit coutumier ». *Recherches amérindiennes au Québec* 14(3) : 65-74.

MAINC = Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, 1983 : *Historique de la Loi sur les Indiens*. Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

— , 1991 : *La Loi sur les Indiens hier et aujourd'hui*. Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

MORISSETTE, Diane, 1983 : « Les utopies nécessaires ou les espoirs permanents. Entrevue avec Éveline O'Bomsawin présidente de l'Association des Femmes autochtones du Québec ». *Recherches amérindiennes au Québec* 13(4) : 273-275.

SÉGUIN, Claire, 1981 : « Essai sur la condition de la femme indienne au Canada ». *Recherches amérindiennes au Québec* 10(4) : 251-260.

SILMAN, Janet, 1997 : *Enough Is Enough : Aboriginal women speak out*. The Women's Press, Toronto.

WHERRETT, Jill, 1996 : *Questions relatives au statut d'Indien et à l'appartenance à la bande*. Bibliothèque du Parlement, Ottawa.

Sites Internet

AFAC = Association des Femmes autochtones du Québec. *Notre organisme*, [En ligne] <http://www.qnwafaq.com/> (Site consulté le 14 juin 2002).

MAINC = Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, *Populations indienne et inuite au Québec*, [En ligne] http://www.ainc-inac.gc.ca/qc/pop/072_odanak_f.html (Site consulté le 5 janvier 2003).

— , *Populations indienne et inuite au Québec*, [En ligne] http://www.ainc-inac.gc.ca/qc/pop/071_wolinak_f.html (Site consulté le 5 janvier 2003).

Actualités

UN BREF SURVOL DE LA SITUATION ABÉNAQUISE AUX ÉTATS-UNIS

Christopher A. Roy
Département d'anthropologie,
Princeton University

COMME ON LE SAIT, l'histoire abénaquise n'est pas limitée au Canada. Cette réalité n'est pas tout à fait évidente dans la littérature académique malgré le fait que cette histoire s'est poursuivie aux États-Unis après le XVIII^e siècle. Ce texte, qui ne vise à aucun survol ethnographique, aborde la situation actuelle des Abénaquis aux États-Unis en s'appuyant sur les sources publiées : journaux, sites Internet des groupes en question, etc. Il présente brièvement quelques perspectives sur l'historiographie et la démographie et s'attarde également aux interventions publiques de groupes qui s'identifient comme Abénaquis.

Donner une vue d'ensemble des actualités et de l'historiographie abénaquise au sud de la frontière est complexe puisqu'il n'existe pas de communauté abénaquise reconnue comme « première nation » par le gouvernement fédéral aux États-Unis. Bien que les Pénobscots, qui possèdent une réserve à Indian Island (près de Old Town, Maine), soient reconnus par le gouvernement et soient souvent considérés comme des Abénaquis, leur histoire récente, surtout la question de leurs revendications, est intimement liée à celle des Passamaquoddys (voir Brodeur 1985, Ghéré 1984, Schultz 1995). Je m'attarderai ici uniquement aux « Abénaquis de l'Ouest ».

Il y a plusieurs groupes qui se présentent comme Abénaquis en Nouvelle-Angleterre. De plus, de nombreuses familles abénaquises dont les membres ou les ancêtres sont enregistrés à Odanak ou ailleurs, vivent actuellement aux États-Unis à la suite de parcours de vie très divers. Quoique des chercheurs

aient traité d'une manière générale de l'histoire abénaquise récente au sud de la frontière canadienne, personne n'a encore publié une histoire spécifique de ces groupes abénaquis après la fin du XVIII^e siècle.

L'HISTORIOGRAPHIE ABÉNAQUISE AUX ÉTATS-UNIS

Au sud de la frontière, l'étude classique en histoire abénaquise n'est pas *The Identity of the Saint Francis Indians* (Day 1981), une monographie assez spécialisée, ni *Les Abénaquis : habitat et migrations (XVII^e et XVIII^e siècles)* [Sévigny 1976], mais *The Original Vermonters* (Haviland et Power 1994). Celle-ci, qui est une synthèse de données archéologiques et historiques, présente les grands thèmes de l'histoire autochtone du Vermont sur une période 11 000 ans. L'autre étude la plus connue, *The Western Abenaki of Vermont, 1600-1800* (Calloway 1990), montre l'histoire coloniale de la région qui deviendra le Vermont. (Même si la période coloniale se termine à la fin du XVIII^e siècle, on pourrait affirmer que le colonialisme se poursuit toujours.)

Considérant le contenu de ces deux études, ce qui frappe d'abord est le fait qu'aucune ne représente une histoire directement liée aux groupes américains contemporains s'identifiant comme Abénaquis. Au lieu d'une continuité bien établie entre les Abénaquis du XVIII^e siècle et ceux d'aujourd'hui, les auteurs nous offrent une explication générale de l'histoire après la Révolution américaine :

Au Vermont, même si plusieurs familles continuaient de vivre à la manière abénaquise [qui n'est pas explicitement décrite par l'auteur], leurs vies étaient caractérisées par la pauvreté, les préjugés et la dépendance face à l'économie blanche, ce qui a effectivement eu comme résultat une tendance à cacher leur identité autochtone. (Calloway 1990 : 248)¹

Haviland et Power développent cette thèse d'une façon plus spécifique. Toutefois entreprendre des recherches ethnohistoriques plus détaillées pour cette période de l'histoire abénaquise ne faisait pas davantage partie de leur projet. Plus récemment, Wiseman réaffirme cette thèse et présente de nouvelles preuves concernant la continuité de la présence abénaquise aux États-Unis après la Révolution américaine en ajoutant des données issues de ses propres recherches sur la culture matérielle autochtone

(Wiseman 2001). Cependant, il ne réussit pas à construire une histoire pertinente de l'identité historique de ces groupes abénaquis. Pour conclure cette brève discussion sur l'insuffisance de l'historiographie abénaquise au sud de la frontière, deux aspects sont à considérer. D'abord, certains groupes peuvent décider de ne pas diffuser leurs propres recherches puisqu'elles font partie d'une stratégie de revendication. Ensuite, la thèse de Haviland et Power, de Calloway et de Wiseman reflète peut-être le fait que des Abénaquis ont dû cacher leur identité et explique peut-être certains problèmes rencontrés actuellement par les groupes dont on discute plus bas.

LES GROUPES EN QUESTION

Plusieurs groupes s'identifient comme Abénaquis aux États-Unis. Selon Wiseman (2001 : 186), au Vermont seulement, en 2001, il y avait « au moins douze entités représentant ou soutenant les Abénaquis » – et il semble qu'en parlant d'entités qui supportent les Abénaquis, Wiseman fasse ici allusion entre autres au « Dawnland Center » à Montpelier (Vermont), une organisation qui offre des services sociaux aux gens qui se présentent comme autochtones. Le nombre de ces groupes toujours présents aux États-Unis en 2003 reste difficile à évaluer ; parmi ceux-ci, les quatre qui se présentent comme les mieux organisés et les plus solidement établis sont le « Clan of the Hawk », le « Cowasuck Band of the Pennacook/Abenaki People », les « Traditional Abenaki of Mazipskwik and Related Bands » et les « St. Francis/Sokoki Band of the Abenaki Nation of Vermont »².

Le « Clan of the Hawk », basé au Vermont et « regroupant une partie de la nation abénaquise de cet État », se décrit comme « un groupe d'Amérindiens très actifs ». Quant au « Cowasuck Band of the Pennacook/Abenaki People », dont le siège se trouve au Massachusetts, il représenterait « la majorité des Cowasucks (Abénaquis) américains et des Penacooks qui leur sont apparentés ». Les « Traditional Abenaki of Mazipskwik and Related Bands », basés à Swanton (Vermont), représentent un troisième groupe de gens qui s'identifient comme Abénaquis. Fondé en 1995, ce regroupement ne cherche pas à obtenir la reconnaissance fédérale qu'il associe avec le pouvoir du colonialisme et les enquêtes nécessaires afin de devenir « une tribu reconnue » : le gouvernement américain s'arroge le droit de déterminer

Tableau 1				
La population autochtone au Vermont et au New Hampshire (2000)*				
ÉTAT	IDENTIFIÉ COMME AMÉRINDIEN OU AUTOCHTONE D'ALASKA		IDENTIFIÉ COMME AMÉRINDIEN OU AUTOCHTONE D'ALASKA (« UNI OU MULTIRACIAL »)**	
Vermont	2 420	0,4 %	6 396	1,1 %
New Hampshire	2 964	0,2 %	7 885	0,6 %

(Source : US Census Bureau, 2000 : factfinder.census.gov)

* Nous n'avons pas considéré ici les données des États de New York et du Maine car la démographie autochtone y est beaucoup plus complexe.

** Il faut souligner qu'il n'existe pas de critères définitifs et bien établis par le *Census Bureau* pour déterminer ce qu'est un Amérindien. L'identification comme Amérindien est faite par l'individu lui-même. On note que le recensement de l'année 2000 donnait la possibilité de s'identifier soit uniquement comme Amérindien (uniracial), soit comme un membre de plus d'une ethnie (multiracial), par exemple Amérindien et Blanc ou Noir. Même si les autochtones d'Alaska ne sont pas officiellement considérés comme Amérindiens, ils sont habituellement inclus dans les recensements. Ils ont donc été conservés puisque des autochtones d'Alaska peuvent habiter au New Hampshire ou au Vermont tout comme des Abénaquis vivent en Floride et en Californie.

ce qu'est une première nation abénaquise. Le dernier groupe, dont la dénomination a changé à plusieurs reprises et qui est souvent associé au nom « Missisquoi », se nomme « The St. Francis/Sokoki Band of the Abenaki Nation of Vermont » ou « The Sovereign Abenaki Nation of Missisquoi, St. Francis/Sokoki Band ».

Ces St. Francis/Sokokis sont les Abénaquis contemporains décrits par Haviland et Power ainsi que Calloway. Aussi localisés à Swanton (Vermont), près du village colonial abénaquis de Missisquoi près de la baie et de l'embouchure de la rivière du même nom, les St. Francis/Sokokis furent les premiers parmi ces groupes à s'affirmer publiquement comme première nation et à susciter des discussions à tous les niveaux (dans la presse, au sein du gouvernement, dans les écoles et même au coin des rues) au sujet des revendications et de l'histoire régionale autochtone (Haviland et Power 1994). Souvent associés au chef Homer St. Francis (décédé en 2001), les St. Francis/Sokokis sont maintenant représentés par sa fille April St. Francis Rushlow (O'Connor 2003, Hemingway 2001b). Nous tournerons à nouveau notre attention vers ce groupe, qui est souvent au cœur de l'actualité aux États-Unis, après un bref aperçu de la démographie.

LA DÉMOGRAPHIE

Selon le recensement américain pour l'année 1970, deux cent vingt-neuf Amérindiens résidaient au Vermont. Cinq ans plus tard, le recensement effectué par le Boston Indian Council's rapportait que 1700 Amérindiens vivaient

au Vermont, dont 80 % étaient abénaquis (Haviland et Power 1994 : 247). Haviland et Power, qui croient à la fiabilité de ces chiffres, notent qu'il n'y eut pas de grande immigration autochtone pendant ces cinq années. Cette hausse du nombre d'autochtones au Vermont s'expliquerait plutôt par une résurgence de la fierté chez les Abénaquis, les descendants des Abénaquis qu'on croyait être cachés. Il semble que cette tendance à s'affirmer comme Amérindiens se poursuive actuellement (tab. 1).

Les chiffres tirés de ce recensement soulèvent certains problèmes. Qui sont ces gens qui s'identifient comme autochtones et à partir de quels critères s'affirment-ils comme autochtones ? Le recensement ne précise pas combien d'entre eux se présentent comme Abénaquis, ni ce que cette identification signifie pour eux. On ne connaît pas davantage l'importance de la possibilité de s'identifier comme « multi-racial ». On peut également se demander, comme Haviland et Power, si tous ceux qui s'identifient comme Abénaquis se sont réellement inscrits comme tels lors de ce recensement. Ces imprécisions limitent l'interprétation des données tirées du recensement et ne permettent pas une juste évaluation de la démographie abénaquise aux États-Unis. Toutefois, les données sur l'État du Vermont, qui indiquent qu'il y a plus d'Amérindiens dans le comté de Franklin que dans les autres comtés, peuvent être révélatrices (tab. 2).

Dans le comté de Franklin, où se trouvent les St. Francis/Sokokis, les pourcentages d'autochtones sont bien plus élevés que dans les autres localités

Tableau 2

La population autochtone au Vermont selon le comté (2000)

COMTÉ	IDENTIFIÉ COMME AMÉRINDIEN OU AUTOCHTONE D'ALASKA		AMÉRINDIEN OU AUTOCHTONE D'ALASKA (« UNI OU MULTIRACIAL »)	
Addison	93	0,3 %	326	0,9 %
Bennington	74	0,2 %	215	0,6 %
Caledonia	163	0,5 %	395	1,3 %
Chittenden	403	0,3 %	1 144	0,8 %
Essex	41	0,6 %	142	2,2 %
Franklin	684	1,5 %	1 253	2,8 %
Grand Isle	60	0,9 %	128	1,9 %
Lamoille	104	0,4 %	299	1,3 %
Orleans	172	0,7 %	438	1,7 %
Orange	76	0,3 %	224	0,8 %
Rutland	144	0,2 %	400	0,6 %
Washington	175	0,3 %	642	1,1 %
Windham	97	0,2 %	394	0,9 %
Windsor	134	0,2 %	396	0,7 %

(Source : US Census Bureau, 2000 : factfinder.census.gov)

Tableau 3

La population autochtone de quelques localités de la région de Missisquoi, comté de Franklin, Vermont (2000)

LOCALITÉ	IDENTIFIÉ COMME AMÉRINDIEN OU AUTOCHTONE D'ALASKA		AMÉRINDIEN OU AUTOCHTONE D'ALASKA (« UNI OU MULTIRACIAL »)	
Highgate	143	4,2 %	220	6,5 %
Swanton Town	211	3,4 %	344	5,5 %
Swanton Village	110	4,3 %	173	6,8 %

(Source : US Census Bureau, 2000 : factfinder.census.gov)

du Vermont. Grâce à cette concentration de gens s'identifiant comme autochtones dans ce comté, plus particulièrement dans les localités de Highgate, Swanton Town et Swanton Village (voir tableau 3), et à presque trente ans d'organisation formelle et publique³, les St. Francis/Sokokis se sont imposés sur le plan politique, ce qui ne cesse de nourrir les actualités.

LES INTERVENTIONS PUBLIQUES DES ST. FRANCIS/SOKOKIS

La plupart de ces actualités mettant en cause les St. Francis/Sokokis concernent deux thèmes, la protection des inhumations autochtones et la reconnaissance des Abénaquis. Les terres situées près du site de l'ancien village de Missisquoi sont la source de plusieurs

conflits entre les St. Francis/Sokokis et les autres habitants de la région. En 1973, des ouvriers de la construction y déterraient un cimetière datant d'environ 2000 ans (Haviland et Power 1994). Ce lieu de sépultures, nommé le site Boucher, a suscité beaucoup d'actions politiques chez les St. Francis/Sokokis. Quoique les anciens aient été ensevelis à nouveau, d'autres inhumations datant des XVIII^e et XIX^e siècles furent découvertes près du site Boucher il y a trois ans. Près de trente inhumations étaient déterrées puis écrasées par une pelle mécanique qui creusait une fondation pour une maison. On a aussi trouvé à cet endroit des pointes de projectile, un crucifix datant du XVIII^e siècle, des perles de traite et un sou américain datant de l'année 1827. Tout a

été remis en terre, mais, quelques semaines plus tard, April St. Francis Rushlow et d'autres St. Francis/Sokokis manifestaient contre de nouveaux projets de construction en barricadant la rue (Woodard 2002, Lavoie 2000, Weinberg 2002).

Cette manifestation et d'autres actions politiques ont eu comme résultat la formation d'une commission locale chargée de créer un protocole pour prévenir de telles crises et pour réconcilier les droits des divers groupes d'habitants (Hemingway 2001a). Mais ce protocole fut rejeté par le gouvernement du Vermont, qui a comme « principe » de n'accepter aucun document officiel lorsqu'il s'agit des « Abénaquis » comme tels afin d'éviter qu'un quelconque soutien vienne appuyer les projets politiques des St. Francis/Sokokis et ouvrir la porte à des revendications territoriales et à l'établissement de casinos (O'Connor 2003). Les résultats de la poursuite entreprise par la commission locale restent à venir.

Le second thème, lié aux actualités concernant les St. Francis/Sokokis, est leur reconnaissance comme première nation abénaquise particulièrement par l'État du Vermont et par le gouvernement fédéral. Les journalistes rapportent fréquemment le désir de ces gens d'être enfin acceptés et reconnus comme Abénaquis et leur frustration d'être, selon eux, obligés d'en convaincre les autres, surtout les gouvernements (voir O'Connor 2003 ; Powell 2002 ; Hemingway 2001b). Cette question est bien représentée par la pétition qu'on a fait parvenir au Bureau of Indian Affairs (BIA) en 1982⁴.

Afin d'évaluer la possibilité de reconnaître officiellement un groupe comme « première nation », le gouvernement se fonde sur le Federal Acknowledgment Process qui consiste en sept critères⁵, dont les principaux sont :

- la reconnaissance d'un groupe, comme groupe autochtone, par des allochtones pendant tout le XX^e siècle ;
- le maintien d'une communauté distincte depuis les temps historiques, c'est-à-dire depuis les premiers contacts soutenus avec des non-autochtones, et ce jusqu'à ce jour sans interruption ;
- le maintien de l'autorité politique depuis les temps historiques ;
- la descendance généalogique d'une tribu historique ou de tribus historiques qui se sont fusionnées et sont devenues une seule entité sociopolitique.

Selon le procureur général du Vermont, les St. Francis/Sokokis ne méritent pas la reconnaissance fédérale⁶ puisqu'ils ne rencontrent pas les critères définis par le Federal Acknowledgment Process : aucun historien ou anthropologue n'a publié de récit historique qui prouve l'existence de liens entre les Abénaquis du XVIII^e siècle et les St. Francis-Sokokis, et la pétition envoyée par ces derniers au gouvernement fédéral ne démontre pas davantage leur présence continue au Vermont. De plus, le procureur remet en question la validité de l'interprétation des données qu'on a présentées au Bureau of Indian Affairs en présentant des sources et des interprétations contradictoires (Vermont Attorney General's Office 2002).

Jusqu'à maintenant cette réponse du procureur n'a provoqué aucune discussion publique, mais chose certaine on en entendra parler dans un avenir très rapproché. Pour sa part, la chef Rushlow a récemment commenté qu'elle est tout à fait confiante face aux résultats de la pétition des St. Francis/Sokokis (O'Connor 2003). L'enquête que mènera le gouvernement fédéral au sujet de leur reconnaissance comme première nation abénaquise suscitera beaucoup de discussions au Vermont, ainsi qu'en Nouvelle-Angleterre et probablement au Québec.

Notes

1. Cette thèse est parfois employée pour expliquer en partie « l'invisibilité » des autochtones en Nouvelle-Angleterre après la guerre du roi Philippe survenue à la fin du XVII^e siècle (Calloway, dir. 1997, Mansfield 2001).
2. Les informations qui suivent ont été recueillies sur les sites Internet des groupes en question.
3. Plusieurs initiatives locales et régionales ont été entreprises par les St. Francis/Sokokis. Par exemple, ils ont mis sur pied des programmes d'éducation administrés par un directeur d'éducation amérindienne et une agence de services sociaux qui a vu à la réalisation d'un projet d'habitations.
4. La préface et une partie de l'introduction de cette pétition sont présentées par Graffagnino et al. (1999 : 373-377). Les St. Francis/Sokokis se sont retirés du processus lié à la pétition en 1988 lorsque le Bureau of Indian Affairs a fourni au procureur général de l'État du Vermont des informations confidentielles lors d'un procès concernant les droits de pêche (Haviland et Power 1994). Ils n'ont retourné la pétition au BIA qu'en 1995 (Wiseman 2001).

Malgré les renseignements transmis par le BIA, les St. Francis/Sokokis ont gagné leur cause et obtenu des droits de pêche au Vermont. Toutefois, la Cour Suprême du Vermont a annulé cette décision en 1993 (une partie de la décision est publiée par Graffagnino et al. 1999 : 377-378).

5. *Code of Federal Regulations*, voir 25 CFR 83.7. On peut consulter le CFR à www.access.gpo.gov/nara/cfr. Jusqu'à l'année dernière, le BIA présentait ces informations sur son site Internet (www.doi.gov).
6. La réponse du procureur, selon laquelle les Abénaquis n'ont aucun droit à la reconnaissance fédérale, était fondée sur le rapport préparé par Eve Jacobs-Carnahan, Special Assistant Attorney General, avec l'aide de deux consultants Kay Davis, ancien généalogiste du BIA, et John A. Dickinson, professeur d'histoire à l'Université de Montréal.

Remerciements

Je tiens à remercier Elaine Ricard, Ruth P. Roy, Alice Nash, James Petersen, Pierre Trudel, Sylvie Vincent et Sylvie Savoie pour leurs commentaires et leur aide pour la rédaction de ce texte en français, ainsi que cette dernière d'avoir dirigé ce numéro.

Ouvrages cités

- BRODEUR, Paul, 1985 : *Restitution: The Land Claims of Mashpee, Passamaquoddy, and Penobscot Indians of New England*. Northeastern University Press, Boston.
- CALLOWAY, Colin G., 1990 : *The Western Abenakis of Vermont, 1600-1800: War, Migration, and the Survival of an Indian People*. University of Oklahoma Press, Norman et Londres.
- CALLOWAY, Colin G., dir. 1997 : *After King Philip's War: Presence and Persistence in Indian New England*. University Press of New England, Hanover et Londres.
- DAY, Gordon M., 1981 : *The Identity of the Saint Francis Indians*. Canadian Ethnology Service Paper no. 71. National Museums of Canada, Ottawa.
- GHIERE, David, 1984 : « Assimilation, Termination, or Tribal Rejuvenation: Maine Indian Affairs in the 1950s ». *Maine Historical Society Quarterly* 24(2) : 239-264.
- GRAFFAGNINO, J. Kevin, Samuel B. HAND et Gene SESSIONS, dir., 1999 : *Vermont Voices, 1609 Through the 1990s: A Documentary History of the Green Mountain State*. Vermont Historical Society, Inc., Montpelier.
- HAVILAND, William A., et Marjory W. POWER, 1994 : *The Original Vermonters: Native Inhabitants, Past and Present*. 2^e édition. University Press of New England, Hanover et Londres.

HEMINGWAY, Sam, 2001a : « Abenaki Talks Represent "Courageous" Progress ». *Burlington Free Press*, 4 avril.

—, 2001b : « Homer St. Francis Touched the State Deeply ». *Burlington Free Press*, 11 juillet.

—, 2002 : « State Throws Up Hurdles to Abenaki Recognition ». *Burlington Free Press*, 13 mars.

LAVOIE, Alicia-Marie, 2000 : « Abenaki Burial Sites Must be Protected ». *Rutland Herald*, 10 décembre 2000.

MANSFIELD, Howard, 2001 : « I Still Live ». *Yankee* 65(11) : 52-63, 116.

O'CONNOR, Kevin, 2003 : « Daughter of the Dawn ». *Rutland Herald*, 11 janvier.

POWELL, Michael, 2002 : « Vermont's Abenaki Fight for Recognition, Heritage ». *Washington Post*, 8 décembre : A03.

SÉVIGNY, P.-André, 1976 : *Les Abénaquis : habitat et migrations (XVII^e et XVIII^e siècles)*. Bellarmin, Montréal.

SCHULTZ, Richard, 1995 : « After the Claims ». *Yankee* 59(7) : 46-57, 108, 110-116, 118-122.

VERMONT ATTORNEY GENERAL'S OFFICE, 2002 : *State of Vermont's Response to Petition for Federal Acknowledgment of the St. Francis/Sokoki Band of the Abenaki Nation of Vermont*. État du Vermont, Montpelier.

WEINBERG, Bill, 2002 : « Unquiet Earth in Abenaki Country ». *Native Americas*, spring/summer 2002 : 67-71.

WISEMAN, Frederick Matthew, 2001 : *The Voice of the Dawn: An Autohistory of the Abenaki Nation*. University Press of New England, Hanover et Londres.

WOODARD, Stephanie, 2002 : « Vermont's Secret ». *Preservation Online* (www.nthp.org/magazine) 25 janvier.

Sites Internet des groupes mentionnés

- Clan of the Hawk (Vermont) : www.stbasilcollegesem.net/temp/clan
- Cowasuck Band of the Pennacook/Abenaki People (Massachusetts) : www.cowasuck.org
- Traditional Abenaki of Mazipskwik and Related Bands (Vermont) : www.hmt.com/abenaki
- The St. Francis/Sokoki Band of the Abenaki Nation of Vermont : www.abenakination.org